

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00346

Numéro SIREN : 802 058 743

Nom ou dénomination : LEIL COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004343



SASU LEIL COIFFURE
5 RUE DE LA PORTE MORARD
28000 CHARTRES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Etats financiers au 31/03/2022

**ETATS
FISCAUX**

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Direction Générale des Finances Publiques

Trouvez le détail de vos droits

Exercice ouvert le **01042021** et clos le **31032022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaré(e) en tant que dirigeant(e) de groupe Si PME impôt (pour les entreprises de moins de 250 salariés, de chiffre d'affaires inférieur à 20 millions d'euros et de bilan inférieur à 10 millions d'euros)

Adresse du service de rattachement
 SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DE CHARTRES
 1 PCE DE LA REPUBLIQUE
 28019 CHARTRES

Adresse de l'établissement principal
 5 RUE DE LA PORTE MORARD

A IDENTIFICATION
 SASU LEIL COIFFURE
 5 RUE DE LA PORTE MORARD

Identifiant du déclarant
 28000 CHARTRES

Identifiant de l'établissement principal
 80205874300013

B ACTIVITÉ
 Activités exercées (souligner l'activité principale):
SALON DE COIFFURE
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Le déclarant est-il dirigeant d'un autre établissement de la même entreprise ?

Pour les sociétés filiales, indiquez le numéro de l'établissement de la société mère

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Revenus				3 568	
2. Plus-values					
3. Impôts et cotisations					

D IMPUTATIONS (cf. notice de l'article 205)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ICF

KEOLA CONSULTING
 TOUR ESSOR
 14 RUE SCANDICCI
 93500 PANTIN
 0686772959

A SOURS le 17052022 Signature et qualité du déclarant M KHALED MOHAMED PRESIDENT

(A ne remplir que par les contribuables "en continu")

Designation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SASU LEL COIFFURE
31/03/2022

J DIVERS

MONET A REVENIR DU PROGRES SOCIAL (exercice de gestion libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ces adresses sont différentes, joindre un état de même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Remunérations des dirigeants (salaires, honoraires, avantages en nature, etc.)
Remunérations des salariés (salaires, honoraires, avantages en nature, etc.)
Remunérations d'associés (salaires, honoraires, avantages en nature, etc.)

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** voir les explications figurant sur la notice

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

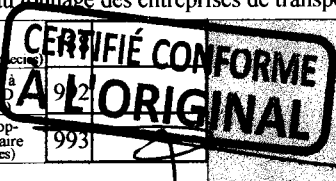
MVLT restant à reporter à l'exercice de l'exercice
MVLT imposable au 31/12 de l'exercice
MVLT restant à reporter à l'exercice de l'exercice
MVLT restant à reporter

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise		SASU LEIL COIFFURE		5 RUE DE LA PORTE MORARD		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		28000 CHARTRES							
SIRET		8 0 2 0 5 8 7 4 3 0 0 0 1 3							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31032022		31032021			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net			
		1		2		3			
						4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	Fonds commercial*	012					
								Autres*	016
		Immobilisations corporelles*	028		030				
		Immobilisations financières* (1)	040		042				
		Total I (5)	044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	(2)	Créances	Clients et comptes rattachés *	068		070			
				Autres * (3)	072	27 939	074		27 939
		Valeurs mobilières de placement	080		082				
		Disponibilités	084		086	918		918	1 243
		Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096		098	28 857		28 857	17 795
		Total général (I + II)	110		112	28 857		28 857	17 795
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1			
				NET		NET			
				1		2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		250		250			
	Ecarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		25		25			
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132					
	Report à nouveau	134		15 981		14 611			
	Résultat de l'exercice	136		3 033		1 371			
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142		19 289		16 257			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		9 568		1 538			
	Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176		9 568		1 538			
	Total général (I + II + III)	180		28 857		17 795			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU LEIL COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032022		Exercice N-1 clos le 31032021			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens / services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	28 255	17 377	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	5 049	9 976	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	33 303	27 353	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	8 195	9 018	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		471	
	Rémunérations du personnel *			250	18 791	13 951	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	2 574	2 300	
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 / 260		262	174		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	29 735	25 740
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 568	1 613	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	535	242	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 033	1 371
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 033	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	535		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	3 568	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	3 568	372	



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU LEIL COIFFURE							Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
					⑤	⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU LEIL COIFFURE** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL		770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'article 154 bis du CGI)			25
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU LEIL COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01042021		et clos le : 31032022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		28 255
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		5 048
TOTAL 1	106		33 302
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		1 295
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		4 825
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		174
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		6 294
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	27 009
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (à compléter dans le cadre de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE **3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 2**

N° SIRET **8 | 0 | 2 | 0 | 5 | 8 | 7 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU LEIL COIFFURE**

ADRESSE (voie) **5 RUE DE LA PORTE MORARD**

CODE POSTAL **28000** VILLE **CHARTRES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	25

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **KHALED** Prénom(s) **MOHAMED**

Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **25**

Naissance : Date **26/01/1988** N° département **99** Commune **MAHDIA** Pays **TUNISIE**

Adresse : N° Voie **RUE DE SILO**

Code postal **28630** Commune **SOURS** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 2

N° SIRET 8 | 0 | 2 | 0 | 5 | 8 | 7 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU LEIL COIFFURE

ADRESSE (voie) 5 RUE DE LA PORTE MORARD

CODE POSTAL 28000 VILLE CHARTRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU LEIL COIFFURE

du 01042021

Adresse 5 RUE DE LA PORTE MORARD

28000 CHARTRES

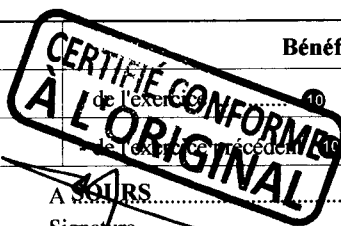
au 31032022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :		Bénéfices imposables ⑨
Total des dépenses		
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		3 568
- de l'exercice précédent ⑩		1 613
Nom et qualité du signataire M KHALED MOHAMED PRESIDENT		A le 17/05/2022 Signature,



Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SASU LEIL COIFFURE	80205874300013	4771Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
5 RUE DE LA PORTE MORARD		
28000 CHARTRES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	3 568
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120\ € \times (\text{Durée de l'exercice en mois} / 12)$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	3 568
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		3 568

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

SASU LEIL COIFFURE
CAPITAL SOCIAL : 250 €
SIEGE SOCIAL : 5 RUE DE LA PORTE MORARD
28 000 CHARTRES
802.058.743 R.C.S. CHARTRES

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
TENUE LE 02 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 02 JUIN 2022 A QUATORZE HEURES
5 RUE DE LA PORTE MORARD 28 000 CHARTRES

Les associés de la société SASU LEIL COIFFURE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président **le 15 mai 2022**,

Monsieur **KHALED MOHAMED** préside la séance en sa qualité de Président de la société de la SASU LEIL COIFFURE

Sont présents ou représentés Monsieur **KHALED MOHAMED**

propriétaire de **25 actions sociales**

Total

25 actions sociales

Monsieur **KHALED MOHAMED** constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur **KHALED MOHAMED** rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02
JUIN 2022**

- 1) Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société sur l'activité de la SASU LEIL COIFFURE société au cours de l'exercice clos le **31 mars 2022**, ainsi que la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code de Commerce en vue de leur approbation.
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société, et quitus donné à SASU LEIL COIFFURE la présidence pour l'exercice écoulé.
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos le **31 mars 2022**. Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établis à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a été établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **31 mars 2022**,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 mars 2022**, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- Le texte des résolutions proposées aux associés
- Un double de chacune des conventions adressées aux associés le **15 mai 2022**

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé , le rapport spécial de la présidence, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, on été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée , et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social

SASU LEIL COIFFURE .

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 mars 2022**, et pris connaissance des comptes de résultat et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à:3 033euros :

Au compte report à nouveau la somme de 15 982euros

Le nouveau report à nouveau est de 19 015€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent acte qu'il n y a pas eu de distribution de dividendes.

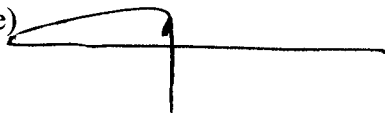
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé , le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par les associés.

Monsieur **KHALED MOHAMED**

(Signature)



Pour la **SASU LEIL COIFFURE**

(Signature)

